



Communiqué de presse – 16.01.2023

Affaire des marchés forains

Le verdict est tombé

« Le tribunal correctionnel a rendu son verdict dans l'affaire dite des marchés forains de la ville de Mantes-la-Jolie. Je ne me réjouis pas de la condamnation des uns et des autres et j'ai bien conscience que cette affaire a fortement abimé l'image de notre ville.

Quand j'avais saisi en 2018 les forces de police afin d'effectuer un contrôle des marchés, je ne m'imaginai pas un seul instant de l'ampleur que prendrait ce dossier. La ville, qui s'était portée partie civile à ma demande est entièrement mise hors de cause et sera indemnisée du préjudice subi, c'est ce que je souhaitais.

Pour rappel, c'est cette affaire qui m'a valu d'être mis en minorité en 2021 par Pierre Bédier, Sidi El Haimer et les ex-élus de 2020 (aujourd'hui l'opposition) : après les électeurs, la justice me donne raison.

Vous pouvez compter sur moi pour que de telles pratiques ne se reproduisent plus. J'y veillerai personnellement avec mon équipe municipale. »

Raphaël Cognet
Maire de Mantes-la-Jolie

